



Le Certificat d'Aptitude

aux Fonctions de
Commissaire Aux Comptes

LE CAFCAC

c'est quoi ?

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire Aux Comptes (CAFCAC) est un examen qui permettra de s'inscrire en tant que commissaire aux comptes sur la liste prévue à cet effet.



POUR QUI ?

Il s'adresse à toute personne titulaire d'une attestation de fin de stage professionnel ou d'une dispense de stage pouvant être délivrée à condition de justifier de 15 années d'expérience professionnelle dans les domaines financier, comptable et juridique intéressant les sociétés commerciales.

POURQUOI ?

Il permet de devenir commissaire aux comptes sans passer par la filière DCG/DSCG/DEC.

ET APRÈS ?

Une fois le CAFCAC obtenu, il est possible de s'inscrire directement aux épreuves du Diplôme d'expertise comptable (DEC), sans condition supplémentaire.

Jusqu'au mois de mai 2024, la loi PACTE permet aux titulaires du CAFCAC de demander leur inscription directement en tant qu'expert-comptable sans autre condition.

L'obtention du CAFCAC constituera donc un véritable accélérateur de carrière qui boostera l'évolution au sein des cabinets d'audit en France ou à l'étranger.

Panorama de l'examen

Le CAFCAC se compose de **2 étapes** :

étape 1

4 ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :

Comptabilité & Audit (5h, coefficient 4)
Droit appliqué à la vie des affaires (4h, coefficient 3)
Économie, Finance & Management (4h, coefficient 2)
Épreuve de synthèse (3h, coefficient 3)

Nécessité d'obtenir une moyenne de 10/20 pour être déclaré admissible aux épreuves orales.

Date d'examen : début octobre

Modalités d'inscription

Pour les titulaires d'une attestation de fin de stage :
Inscription auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de votre domicile
entre le 1^{er} et le 30 juin.

Les éléments constituant le dossier d'inscription sont les suivants :

- Une lettre de demande d'inscription
- Un justificatif d'identité et de nationalité
- Une lettre de demande d'inscription mentionnant l'ensemble des coordonnées du candidat

Un justificatif d'identité et de nationalité en cours de validité jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Une copie du diplôme conférant le grade de master ou de l'attestation de scolarité.

Pour une demande de dispense de stage : dossier devant être déposé avant le 30 avril auprès du ministère de la Justice.

Une fois la dispense obtenue, l'inscription est automatique pour la session de l'année en cours.

Les supports de révision

- Annales du CAFCAC
- Cours & annales du DSCG & DEC
- Formation CNCC
 - Préparation aux épreuves écrites :
 - Séminaire intensif de 8 jours
1 session en juillet
1 session en septembre
 - Séminaire long de 16 jours en 3 phases
6 jours en mai
2 jours en juillet
8 jours en septembre
 - Préparation aux épreuves orales
 - Séminaire de 2 jours



Les clés du succès



Dégager le maximum de temps pour les révisions



Définir une stratégie de révision en fonction des connaissances & des lacunes sur les matières



Rédiger des fiches mémos pour maximiser l'apprentissage



Être au fait de l'actualité de la profession

Taux d'admissibilité entre 67 & 80 %

Taux d'admission > 2/3

En savoir plus sur : devenirauditeur.fr



Le CAFCAC

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
bâtisseurs d'une société de confiance



www.cncc.fr

200 - 216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14